

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/4570

10 novembre 1960

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS-
ESPAGNOL

Quinzième session

LETRE ADRESSEE LE 11 OCTOBRE 1960 AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
GENERALE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ISRAEL, CHEF
DE LA DELEGATION ISRAELIENNE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée générale le 10 octobre 1960, j'ai évoqué la Conférence internationale sur "La science au service des nouveaux Etats", qui s'est tenue à l'Institut Weizmann des sciences, à Rehovoth (Israël) en août 1960 et cité, à cette occasion, des passages de la Déclaration adoptée par cette Conférence.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer à tous les Etats Membres des Nations Unies, à titre d'information, le texte ... intégral ci-joint, en anglais, français et espagnol, de la "Déclaration de Rehovoth (1960)".

Signé : Golda MEIR

Ministre des affaires étrangères

Chef de la délégation

LA DECLARATION DE REHOVOTH

Une Conférence internationale sur "La science au service des nouveaux Etats" s'est tenue à l'Institut Weizmann des sciences, Rehovoth, Israël, du 15 au 30 août 1960, convoquée par le Président de cet institut.

A cette conférence ont assisté des ministres, des hauts fonctionnaires, des dirigeants d'organisations éducatives et de développement, venant de nombreux pays, y compris ceux qui ont récemment atteint leur souveraineté nationale, ainsi que de proéminents hommes de science, des savants et des économistes de toutes les parties du monde. Les organisations internationales spécialisées étaient aussi représentées.

La conférence a concentré son intérêt sur deux développements qui ont profondément affecté la vie de notre époque : les rapides progrès de la science et de la technique d'une part et, d'autre part, les changements dans la structure de la communauté internationale, par suite de l'apparition de nouveaux Etats, surtout en Asie et en Afrique.

Les participants à la conférence se sont mis d'accord sur les points suivants :

- 1) Les nouveaux Etats ont atteint l'égalité politique avec les Etats plus anciens. Mais une telle égalité n'existe pas encore dans les domaines économiques, sociaux et culturels. La plupart des jeunes Etats souffrent d'un niveau de vie très bas, d'une courte durée moyenne de vie, d'une lenteur dans le développement de l'agriculture et de l'industrie, et d'une utilisation incomplète de leurs ressources naturelles. La pensée scientifique et le progrès technique qui pourraient corriger cette situation ne sont pas encore mis en application dans les nouveaux Etats. Aussi, tandis que le mouvement scientifique moderne augmente constamment la force et la richesse des pays avancés, il n'a pas un effet correspondant sur les pays moins développés.
- 2) Il est d'extrême urgence de réduire cette disparité, à la fois pour des raisons humanitaires ainsi que pour faire progresser le bien-être des peuples et pour créer une atmosphère plus harmonieuse dans les relations internationales.

- 3) Les savants en sciences exactes et sociales participant à la conférence sont d'accord sur le fait que la science et la technique peuvent apporter de rapides améliorations dans les conditions des nouveaux Etats par : de meilleures méthodes agricoles; des systèmes de distribution d'eau; la prévention des maladies et l'amélioration de l'état sanitaire; l'amélioration des méthodes d'alimentation, la découverte et l'évaluation des ressources naturelles, un ajustement mutuel des ressources et des populations, et l'encouragement à l'industrialisation. On insista sur le besoin de renforcer l'éducation scientifique dans les Etats en voie de développement.
- 4) En outre, les participants se sont mis d'accord sur le fait que, dans un certain nombre de domaines de recherches fondamentales et appliquées, tels que l'utilisation de l'énergie nucléaire et de l'énergie solaire, et la possibilité croissante de se procurer de l'eau pure par des procédés artificiels, les développements envisagés dans la prochaine décade peuvent avoir un effet positif sur les conditions économiques des nouveaux pays.
- 5) Les représentants des nouveaux Etats exprimèrent le très vif désir d'intensifier l'éducation scientifique dans leurs pays, d'utiliser les méthodes scientifiques les meilleures se rapportant à leurs problèmes de développement, et de maintenir un contact étroit avec la pensée et l'action scientifique des pays plus avancés.
- 6) Les directives suivantes de pensée et d'action ont été présentées à la conférence, en vue de faire exercer par la science et la technique une influence plus directe sur les pays en voie de développement :
 - a) Les gouvernements des Etats en voie de développement doivent considérer le progrès de la science et de la technique comme faisant partie intégrante de leur politique nationale, et prévoir, dans ce but, des allocations de fonds, ainsi que d'autres possibilités;
 - b) Dans le système éducatif des Etats nouveaux et en voie de développement, des programmes accélérés d'enseignement doivent être établis, pour créer un corps de travailleurs scientifiques et d'experts techniques;
 - c) Comme premier stage des activités des nouveaux Etats, il faut entreprendre un inventaire complet des ressources naturelles et humaines, pour former la base d'un plan de développement, en indiquant clairement l'ordre des priorités;

- d) Jusqu'à ce que leur main-d'oeuvre scientifique soit adéquate, les Etats nouveaux et en voie de développement devraient rechercher l'aide de conseillers et d'experts scientifiques venant de pays amis, ainsi que celle des organisations internationales, pour les aider à établir des habitudes et des traditions scientifiques;
- e) Les représentants des Etats africains à la conférence ont souligné les avantages d'une conception régionale, et des cas pourraient se présenter où des projets d'assistance et d'enseignement technique peuvent être appliqués pour plus d'un Etat;
- f) Les Etats qui jouissent déjà d'un niveau scientifique avancé devraient inclure dans leur plan général le fait d'aider et de conseiller les Etats moins avancés scientifiquement;
- g) Les institutions scientifiques et les chercheurs des pays avancés devraient se préoccuper davantage des domaines de recherches et d'application qui se rapportent aux problèmes des Etats nouveaux et en voie de développement;
- h) Les organisations internationales, les gouvernements et les fondations devraient assurer des programmes de plus en plus vastes d'aide financière pour les pays en voie de développement, en insistant particulièrement sur la transmission et la diffusion des connaissances techniques, la formation des techniciens et l'accroissement de l'équipement scientifique et technique;
- i) La conférence a pris acte qu'un nombre croissant d'organisations internationales, nationales et privées sont disposées à offrir leur assistance technique. Le développement et la coordination de tout programme pour l'utilisation de cette assistance seront la responsabilité du gouvernement bénéficiaire.

La conférence recommande qu'il soit procédé à l'étude des méthodes utilisées par diverses organisations pour l'apport de leur aide technique et par les pays bénéficiaires pour la coordination et l'utilisation de cette aide, les conclusions de cette enquête devant servir à permettre de multiplier l'efficacité du programme;

- j) Il a été agréé qu'il est nécessaire d'intensifier et d'élargir des contacts qui ont été établis, durant cette conférence, entre les gouvernements des Etats en voie de développement et les dirigeants de nombreuses disciplines scientifiques et techniques; et ceci devrait inclure l'élaboration en commun de plans spécifiques, dans le but d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés.
- 7) Pour exécuter les intentions et les plans énumérés dans le paragraphe précédent, la conférence décide d'établir un Comité permanent qui maintiendra le contact avec les participants à la conférence de Rehovoth, ainsi qu'avec d'autres gouvernements et institutions favorisant ses buts généraux. Ce bureau servira de bureau d'information, de tri et de réorientation pour des demandes et des suggestions émises par les Etats en voie de développement et par les travailleurs scientifiques, et essaiera d'établir des contacts féconds.
- Le Comité directeur du Comité permanent envisagera la convocation d'une seconde conférence, à une date opportune, après avoir consulté les gouvernements, les hommes de science et les organisations internationales, afin de contrôler les progrès accomplis dans les matières proposées dans la section 6 de cette Déclaration. Le Comité permanent rendra compte à la seconde conférence de la surveillance exercée par lui sur le développement des activités et programmes, communs et individuels.
- 8) La conférence décide de publier un compte rendu qui sera distribué aux gouvernements, aux institutions scientifiques et aux organisations internationales.
- 9) La conférence décide d'envoyer cette Déclaration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à des organisations internationales spécialisées, aux gouvernements, aux institutions et fondations qui s'occupent de la recherche scientifique et du progrès des Etats en voie de développement.

Rehovoth, 25 août 1960
